

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2359

19 octobre 2007

SOMMAIRE

23 Holding S.A.	113217	Kid International S.à r.l.	113229
ArcelorMittal Sourcing	113224	K Manco 2 S.A.	113206
Arcelor Mittal Sourcing	113224	Landmark Investment Management Lux S.à r.l.	113224
Asco Holding S.A.	113214	LBREP II Fox S.à r.l.	113191
Asia Growth Basket S.à r.l.	113188	Louvigny Investissements S.A.	113219
Asia Real Estate Invest S.à r.l.	113190	Marinella Resort S.A.	113206
Burinvest Immo A.G.	113186	Maxifera Sàrl	113205
Carlyle Publishing Luxembourg II S.C.A.	113231	Medstead Luxco S.à.r.l.	113229
CETP Global Media S.à.r.l.	113227	Mont Blanc Leveraged Fund	113213
CVI GVF Germany GP Two S.à r.l.	113191	MPG Finance	113224
Decia Invest S.A.	113212	Nordpol S.A.	113230
Degroof Global	113230	Priory Holding S.A.	113229
DGAD International S.à.r.l.	113223	Prizor S.A.	113218
DNR (Luxembourg) Holding S.A.	113212	Raimond Luxembourg S.A.	113213
EEC Investments S.A.	113216	Red House S.A.	113221
Elephant Holding S.A.	113214	Sabco S.A.	113218
Emuto Global Capital S.à r.l.	113189	Shannon Investments S.A.	113217
European Publishing Participations	113231	Silmaril S.A.	113206
Fanuc GE CNC Europe S.A.	113186	Slam S.A.	113220
Faro International S.A.	113215	Spring Multiple 2007 S.C.A.	113227
Finholding Participations S.A.	113220	Spring Multiple 2007 S.C.A.	113226
Fujitsu Consulting (Luxembourg) S.A. ..	113227	Takeda Finanziale S.A.	113232
Galatea Lux One S.à.r.l.	113186	Tantal S.A.	113196
GE Fanuc Automation CNC Europe S.A.	113186	TD Luxembourg S.à r.l.	113223
Giljaam Holding S.A.	113230	TeamSystem	113226
Greenford Holding S.à r.l.	113191	TeamSystem Integral Investors	113223
GREP Core I	113216	TeamSystem Luxco	113226
GREP Core II	113219	Thes Europe S.A.	113215
Immovina Invest S.A.	113217	Valengilux S.A.	113219
India Global Capital S.à r.l.	113190	Vedipar S.A.	113229
Inluxa Group	113192	Venus	113213
Interpack SA	113186	Xenos	113212
Jost Luxembourg S.à.r.l.	113186	Xenos (Conseil) S.A.	113229
Just Properties S.A.	113211	Z Beta S.à r.l.	113192

Interpack SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.
R.C.S. Luxembourg B 68.504.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

C. Doerner

Notaire

Référence de publication: 2007112052/209/12.

(070128558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Galatea Lux One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.532.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41797 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007112053/211/11.

(070128320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Jost Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 107.073.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48617 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007112054/211/11.

(070128325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Burinvest Immo A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 46.618.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48808 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007112055/211/11.

(070128330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

**Fanuc GE CNC Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. GE Fanuc Automation CNC Europe S.A.).**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 105.115.

In the year two thousand and seven, on the seventh day of September.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GE FANUC AUTOMATION CMC EUROPE S.A., a Luxembourg limited liability company (société anonyme), having its registered office at Zone Industrielle, L-6468 Echternach, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 105.115, incorporated

pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 16, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 312 of April 8, 2005.

The articles of association of said company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on November 8, 2006, published in the Mémorial number 44 of January 25, 2007.

The Meeting is opened by the Chairman, Mrs. Chantal Kereman, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary of the Meeting, Mr. Frédéric Lemoine, attorney-at-Law, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as Scrutineer of the Meeting, Mrs. Renta Jokubauskaite, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

I. amendment of article 1.01 of the articles of association of the Company, which shall thereafter read as follows:

Section 1.01 Name

The Company is formed as a limited liability Company (société anonyme). The name of the Company is FANUC GE CNC EUROPE S.A.

II. The shareholders and the number of the shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxies, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties, the officers of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the three hundred thousand (300,000) shares representing the entire share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. The Meeting unanimously takes the following resolution:

Resolution

The Meeting resolves to change the name of the company into FANUC GE CNC EUROPE S.A. and to amend article 1.01 of the articles of association so as to read henceforth as follows:

«Section 1.01 Name

The Company is formed as a limited liability Company (société anonyme). The name of the Company is FANUC GE CNC EUROPE S.A.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties and the officers of the Meeting, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de GE FANUC AUTOMATION CNC EUROPE S.A., une société anonyme, ayant son siège social à Zone industrielle, L-6468 Echternach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 105.115, constituée par un acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 312 du 8 avril 2005.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 8 novembre 2006, publié au Mémorial numéro 44 du 25 janvier 2007.

L'Assemblée est présidée par Madme Chantal Kereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire de l'Assemblée Monsieur Frédéric Lemoine, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée des actionnaires désigne comme Scrutateur de l'Assemblée Madame Renata Jokubauskaite, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

I. Modification de l'article 1.01 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Section 1.01 Nom.

La Société est constituée sous la forme d'une société anonyme. Le nom de la Société est FANUC GE CNC EUROPE S.A.

II. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont mentionnés sur une liste de présence. Cette liste de présence, ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varient par le mandataire des actionnaires, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ainsi que par le notaire soussigné, demeureront annexés au présent acte.

III. Il ressort de la liste de présence que toutes les trois cent mille (300.000) actions représentant l'entière du capital sont ici représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut donc valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre au jour.

IV. L'Assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en FANUC GE CNC EUROPE S.A. et de modifier l'article 1.01 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

La Société est constituée sous la forme d'une société anonyme. Le nom de la Société est FANUC GE CNC EUROPE S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande desdites parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Kereman, F. Lemoine, R. Jakubauskaite, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, Relation: LAC/2007/26669. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007112606/242/91.

(070129032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Asia Growth Basket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.482.

Im Jahre zweitausendsieben, den sechsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Erschien zu einer außerordentlichen Generalversammlung der alleinige Gesellschafter der ASIA GROWTH BASKET S.à r.l, mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. Juni 2007, noch nicht im Mémorial veröffentlicht.

Die Satzung der Gesellschaft wurde niemals abgeändert.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Solange Wolter-Schieres, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler.

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Annick Braquet, Privatbeamtin, wohnhaft in Chantemelle.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Arlette Siebenaler, Privatbeamtin, wohnhaft in Junglinster.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Anteile und des Gesellschafters beigegeben. Diese Liste wurde von dem Gesellschafter, beziehungsweise dessen Vertreter, sowie dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem amtierenden Notar unterzeichnet. Die von dem Gesellschafter ausgestellte Vollmacht wird ebenfalls gegenwärtiger Urkunde, ne varietur paraphiert, beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

B) Daß die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit des Alleingesellschafters oder dessen Beauftragten, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

C) Daß die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1.- Änderung der Währung des Kapitals und der Buchhaltung der Gesellschaft von EUR in USD rückwirkend zum und mit Wechselkurs vom 21. Juni 2007,

2.- Änderung des Artikel 8 der Satzung, um die Währungsänderung in der Satzung wiederzugeben.

Der Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche die Geschäftsführung dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion faßt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluß:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt den Nennwert der eintausendzweihundertfünfzig (1.250) bestehenden Anteile abzuschaftern.

Der Alleingesellschafter beschließt, die Währung des Kapitals und der Buchhaltung der Gesellschaft von EUR in USD zum Wechselkurs vom 21. Juni 2007, welcher auf EUR 1,- für USD 1.3397 festgesetzt wurde, abzuändern. Somit ändert sich der Betrag des gezeichneten Kapitals von EUR 12.500,- (zwölftausend fünfhundert Euro) eingeteilt in 1.250 (eintausend zweihundertfünfzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 10,- (zehn Euro) auf USD 16.746,25 (sechszehntausend siebenhundert sechsundvierzig US-Dollar und fünfundzwanzig Cents) eingeteilt in 1.250 (eintausend zweihundertfünfzig) Anteile ohne Nennwert.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen wird Artikel 8 der Satzung wie folgt geändert:

« **Art. 8.** Das Kapital der Gesellschaft beträgt USD 16.746,25 (sechszehntausend siebenhundert sechsundvierzig US-Dollar und fünfundzwanzig Cents), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile ohne Nennwert.»

Die englische Version wird wie folgt abgeändert.

« **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 16,746.25 (sixteen thousand seven hundred forty-six US-Dollar and twenty-five Cents), represented by 1,250 (one thousand and two hundred fifty) shares without nominal value.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Wolter-Schieres, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007. Relation: LAC/2007/26667. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie zum Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. September 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007112571/242/57.

(070129002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Emuto Global Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.172.

Im Jahre zweitausendsieben, den sechsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Erschien zu einer außerordentlichen Generalversammlung der alleinige Gesellschafter der EMUTO GLOBAL CAPITAL S.à r.l, mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. Juni 2007, noch nicht im Mémorial veröffentlicht.

Die Satzung der Gesellschaft wurde niemals abgeändert.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Solange Wolter-Schieres, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler.

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Annick Braquet, Privatbeamtin, wohnhaft in Chantemelle.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Arlette Siebenaler, Privatbeamtin, wohnhaft in Junglinster.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Anteile und des Gesellschafters beigegeben. Diese Liste wurde von dem Gesellschafter, beziehungsweise dessen Vertreter, sowie dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem amtierenden Notar unterzeichnet. Die von dem Gesellschafter ausgestellte Vollmacht wird ebenfalls gegenwärtiger Urkunde, ne varietur paraphiert, beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

B) Daß die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit des Alleingesellschafters oder dessen Beauftragten, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

C) Daß die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1.- Änderung der Währung des Kapitals und der Buchhaltung der Gesellschaft von EUR in AUD rückwirkend zum und mit Wechselkurs vom 13. Juni 2007,

2.- Änderung des Artikel 8 der Satzung, um die Währungsänderung in der Satzung wiederzugeben.

Der Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche die Geschäftsführung dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion faßt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluß:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt den Nennwert der eintausendzweihundertfünfzig (1.250) bestehenden Anteile abzuschaffen.

Der Alleingesellschafter beschließt, die Währung des Kapitals und der Buchhaltung der Gesellschaft von EUR in AUD zum Wechselkurs vom 13. Juni 2007, welcher auf EUR 1,- für AUD 1.5829 festgesetzt wurde, abzuändern. Somit ändert sich der Betrag des gezeichneten Kapitals von EUR 12.500,- (zwölftausend fünfhundert Euro) eingeteilt in 1.250 (eintausend zweihundertfünfzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 10,- (zehn Euro) auf AUD 19.786,25 (neunzehntausend siebenhundert sechsundachtzig Australische Dollar und fünfundzwanzig Cents) eingeteilt in 1.250 (eintausendzweihundertfünfzig) Anteile ohne Nennwert.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen wird Artikel 8 der Satzung wie folgt geändert:

« **Art. 8.** Das Kapital der Gesellschaft beträgt AUD 19.786,25 (neunzehntausend siebenhundert sechsundachtzig Australische Dollar und fünfundzwanzig Cents), eingeteilt in 1.250 (eintausend zweihundertfünfzig) Anteile ohne Nennwert.»

Die englische Version wird wie folgt abgeändert.

« **Art. 8.** The Company's capital is set at AUD 19,786.25 (nineteen thousand seven hundred eighty-six Australian Dollar and twenty-five Cents), represented by 1,250 (one thousand and two-hundred fifty) shares without nominal value.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Wolter-Schieres, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007. Relation: LAC/2007/26665. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 20. September 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007112572/242/57.

(070128999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

**Asia Real Estate Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. India Global Capital S.à r.l.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.481.

Im Jahre zweitausendsieben, den sechsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Erschien zu einer außerordentlichen Generalversammlung der alleinige Gesellschafter der ASIA REAL ESTATE INVEST S.à r.l. (vormals INDIA GLOBAL CAPITAL S.à r.l., mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. Juni 2007, noch nicht im Mémorial veröffentlicht.

Die Satzung der Gesellschaft wurde am 27. Juli 2007 abgeändert und wurde noch nicht im Mémorial veröffentlicht.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Solange Wolter-Schieres, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler.

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Annick Braquet, Privatbeamtin, wohnhaft in Chantemelle.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Frau Arlette Siebenaler, Privatbeamtin, wohnhaft in Junglinster.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Anteile und des Gesellschafters beigegeben. Diese Liste wurde von dem Gesellschafter, beziehungsweise dessen Vertreter, sowie dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmenzähler und dem amtierenden Notar unterzeichnet. Die von dem Gesellschafter ausgestellte Vollmacht wird ebenfalls gegenwärtiger Urkunde, ne varietur paraphiert, beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit des Alleingesellschafters oder dessen Beauftragten, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

C) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1.- Änderung der Währung des Kapitals und der Buchhaltung der Gesellschaft von EUR in USD rückwirkend zum und mit Wechselkurs vom 21. Juni 2007,

2.- Änderung des Artikel 8 der Satzung, um die Währungsänderung in der Satzung wiederzugeben.

Der Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche die Geschäftsführung dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion fasst die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt den Nennwert der eintausendzweihundertfünfzig (1.250) bestehenden Anteile abzuschaftern.

Der Alleingesellschafter beschließt, die Währung des Kapitals und der Buchhaltung der Gesellschaft von EUR in USD zum Wechselkurs vom 21. Juni 2007, welcher auf EUR 1,- für USD 1.3397 festgesetzt wurde, abzuändern. Somit ändert sich der Betrag des gezeichneten Kapitals von EUR 12.500,- (zwölftausend fünfhundert Euro) eingeteilt in 1.250 (eintausend zweihundertfünfzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 10,- (zehn Euro) auf USD 16.746,25 (sechszehntausend siebenhundert sechsundvierzig US-Dollar und fünfundzwanzig Cents) eingeteilt in 1.250 (eintausend zweihundertfünfzig) Anteile ohne Nennwert.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen wird Artikel 8 der Satzung wie folgt geändert:

« **Art. 8.** Das Kapital der Gesellschaft beträgt USD 16.746,25 (sechszehntausend siebenhundert sechsundvierzig US Dollar und fünfundzwanzig Cents), eingeteilt in 1.250 (eintausend zweihundertfünfzig) Anteile ohne Nennwert.»

Die englische Version wird wie folgt abgeändert.

« **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 16,746.25 (sixteen thousand seven hundred forty-six US Dollar twenty-five Cents), represented by 1,250 (one thousand and two hundred fifty) shares without nominal value.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Wolter-Schieres, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, Relation: LAC/2007/26668. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie zum Zwecke der Veröffentlichung in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 20. September 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007112576/242/58.

(070128989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

LBREP II Fox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 123.121.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48932 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007112059/211/11.

(070128021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

**CVI GVF Germany GP Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Greenford Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.289.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48224 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007112063/211/12.

(070128453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Z Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.044.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007112066/242/13.

(070128019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Inluxa Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 131.712.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend sieben, am siebenzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

Sind erschienen:

1. CAPINVEST, mit Sitz in Watergardens 6, Suite 24, Gibraltar,

hier vertreten durch Frau Stéphanie Grisius, M phil finance B Sc, mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, auf Basis einer Vollmacht.

2. Herr Manuel Hack, Maître ès sciences économiques, mit beruflichem Wohnsitz in 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

hier vertreten durch Herrn Tom Welter, Privatangestellter, mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, auf Basis einer Vollmacht.

3.- Frau Stéphanie Grisius, vorbenannt, handelnd in seinem persönlichen Namen.

Vorgenannte Vollmachten, nachdem sie von allen Kompargenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Vorgenannte Kompargenten, handelnd wie erwähnt, ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von den vorgenannten Parteien zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung INLUXA GROUP gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Fabrikmarken, Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten. Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt maßgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuß oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen ergreifen um ihre Rechte zu bewahren und wird alle Tätigkeiten unternehmen die in Verbindung mit ihrem Gesellschaftsgegenstand stehen oder die es begünstigen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt achtzigtausend Euro (EUR 80.000,-) eingeteilt in acht-hundert (800) Aktien mit einem Nennwert von hundert Euro (EUR 100,-) pro Aktie.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingung ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf eine Million Euro (EUR 1.000.000,-) festgesetzt, eingeteilt in zehntausend (10.000) Aktien ohne Nennwert.

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Des Weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, endend am 12. September 2012, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist außerdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberoobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Maßgabe, daß die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefaßter Beschluß, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anläßlich einer Verwaltungsratsitzung gefaßter Beschluß.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Gemäss Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenen Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte- oder Privatvollmacht übertragen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 3. Dienstag im Monat April, um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20 % des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung alle Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluß, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluß der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2008 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der erste Kommissar werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

Kapitalzeichnung - Einzahlung

Die achthundert (800) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- CAPINVEST LIMITED, vorgeannt	798
2.- Herr Manuel Hack	1
3.- Frau Stéphanie Grisius	1
Total:	800

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe und in bar eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von achtzigtausend Euro (EUR 80.000,-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen, auf dreitausend Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern für eine Dauer von einem (1) Jahr, bis zur Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2007 befindet, werden ernannt:

1.- Herr Manuel Hack, Maître ès sciences économiques, mit beruflichem Wohnsitz in 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxemburg.

2- Frau Stéphanie Grisius, M phil finance B Sc., mit beruflichem Wohnsitz in 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxemburg.

3.- Herr Laurent Heiliger, licencié en sciences économiques appliquées, mit beruflichem Wohnsitz in 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxemburg.

Zweiter Beschluss

Die Zahl der Kommissare wird auf einen (1) festgelegt.

Zum Kommissar für eine Dauer von einem (1) Jahr, bis zur Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2007 befindet, wird ernannt:

«Audit.lu», mit Sitz in 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster.

113196

Dritter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1340 Luxemburg, 3-5, Place Winston Churchill.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Frau Stéphanie Grisius als Vorsitzender des Gesellschaftsrats.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Grisius, T. Welter, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 19. September 2007, Relation: EAC/2007/11233. — Erhalten 800 Euro.

Der Einnehmer (gezeichnet): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 21. September 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007112698/239/213.

(070129068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Tantal S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 131.779.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of August.

Before Maître Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

STICHTING EUROPEAN EQUIPMENT LEASING SECURITISATION, a foundation (Stichting) incorporated under the law of the Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under the number 34279708 with registered address at Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, The Netherlands, referred to hereafter as the «Sole Shareholder»,

Represented by Ariane Mehrshahi, Rechtsanwältin, with professional address at 4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 21th August 2007 given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme».

By-laws:

Chapter I- Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 The Sole Shareholder hereby establishes a Luxembourg public limited liability company, a société anonyme (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law»)) and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company is subject to the provisions of the law dated 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law») and qualifies as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of that law.

1.3 The Company exists under the name of TANTAL S.A.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Sole Shareholder or in case of plurality of Shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the «Board of Directors») is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the City of Luxembourg.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad, within the territory of the European Economic Area (EEA) until such time as circum-

stances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors of the Company or by one of the bodies or persons entrusted by the Board of Directors of the Company with the daily management of the Company.

3. Object.

3.1 The corporate object of the Company consists in the acquisition, the assumption and securitisation of risks relating to claims or assets, including loans, receivables, notes, units or any other financial instruments, or obligations assumed by third parties including any credit linked notes (representing in particular, but without being limited to, risks on lease receivables) (such risks, together with any accessory rights and entitlements acquired by the Company, being referred to as the «Securitisation Assets»).

3.2 The Company may issue bonds, notes or any other form of debt securities the return or value of which shall depend on the Securitisation Assets.

3.3 The Company may enter into any agreements necessary to the acquisition and securitisation of such Securitisation Assets including, without being limited to, any hedging agreements or other derivative transactions or, subject to the Securitisation Law warehousing arrangements and loan agreements relating thereto.

3.4 The Company may sell, assign or otherwise dispose of all or any of its rights and obligations under or accessory to the Securitisation Assets in such manner as the Board of Directors or any other person appointed for such purpose shall approve at such time in accordance with the provisions of article 61(1) of the Securitisation Law.

3.5 The Company may enter into any transactions that it may deem necessary for the purpose of managing its assets (including any investments of liquidities in any manner it deems fit) and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company.

3.6 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

4. Compartments.

4.1 The Board of Directors may create one or more compartments, each compartment corresponding to a segregated estate of assets and liabilities of the Company.

4.2 In accordance with the Securitisation Law, the rights of investors or creditors are limited to the assets of the compartment to which such claim relates or in respect of the creation, functioning or liquidation of which such claim has arisen.

5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

6. Limited recourse, subordination and non petition.

6.1 Any claims which the Shareholders may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims, which any creditors, investors and holders of debt securities may have. No Shareholder may (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, unless so required by law.

6.2 In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor in, and any creditor of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company agrees, unless otherwise agreed between the Company and such investor or creditor, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company.

Chapter II - Capital

7. Capital.

7.1 The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one thousand (31,000) registered shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the «Shares»), all of which fully paid up (by 100%).

7.2 The holder of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

7.3 No holder of registered Shares or notes may request their conversion into bearer Shares or notes.

8. Form of the shares and notes.

8.1 The Shares are and shall remain in registered form. The Company shall keep a share register at its registered office. The Company shall issue share certificates, which can be multiple share certificates.

8.2 The Company may issue notes in registered or bearer form. Bearer notes shall be signed on behalf of the Company (1) jointly by two Directors or (2) jointly by one Director and one person authorized and delegated in this respect by the Board of Directors, in which case the signature of such delegated person shall be manual. Registered notes shall be recorded in a register of notes held at the registered office of the Company.

9. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

10. Modification of capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditors

11. Board of directors or sole director.

11.1 The Company is managed and administered by a Board of Directors of not less than three Directors (each a «Director»). Only natural persons may become members of the Board of Directors of the Company.

11.2 The Directors are appointed by the general meeting of Shareholders or the Sole Shareholder for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

11.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will be asked to ratify such election.

12. Meetings of the board of directors.

12.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of the Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

12.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

12.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

13. General powers of the board of directors.

13.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of the Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

13.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

14. Delegation of powers. The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

15. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the joint signatures of two Directors or by any person to whom such signatory power has been validly delegated, but only within the limits of such power.

16. Statutory auditor. The operations of the Company, including particularly its books and tax matters and the filing of any tax returns or other reports required by Luxembourg law shall be supervised by one or more independent auditors who shall be an independent public accountant («réviseur d'entreprises») and shall be affiliated with an internationally established firm of auditors. The independent auditor shall be appointed by the Board of Directors.

Chapter IV - General meeting of shareholders

17. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

17.1 The Company may have a sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its Shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

17.2 If there is only one Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

17.3 Each Share is entitled to one vote.

17.4 In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

17.5 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

17.6 Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms, which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of Shareholders they relate to.

17.7 A Shareholder may be represented at any general meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

17.8 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

17.9 Unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

17.10 When the company has a sole Shareholder, his decisions are written resolutions.

17.11 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

17.12 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

18. Place and date of the annual general meeting of shareholders. Unless the Company has a Sole Shareholder, the annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Thursday of the Month of June, and for the first time in 2008.

19. Other general meetings. Any Director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders that together represent one tenth of the capital of the Company.

Chapter V - Business year, Distribution of profits

20. Business year.

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year, which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the 31 December 2007.

20.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of profits.

21.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Chapter VII - Applicable law

23. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and amendments thereto and the Securitisation Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed to thirty-one thousand (31,000) Shares of one euro (EUR 1.-) issued by the Company representing the whole share capital of the Company.

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand two hundred euro (Eur 2,200.-).

First extraordinary general meeting of the sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and acting as Sole Shareholder of the Company pursuant to Article 17 of the Articles, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
2. The following have been elected as Director for a maximum period of six (6) years, its mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the Sole Shareholder to be held in 2013:
 - Petronella Dunselman, Manager, born on April 6th, 1965, in Amsterdam (the Neederlands), with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg,
 - Jürgen Borgt, Manager, born on March 22nd, 1974, in Hulst (The Neederlands), with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, and
 - Zamyra H. Cammans, Manager, born on February 11th, 1969, in Utrecht (The Neederlands), with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

STICHTING EUROPEAN EQUIPMENT LEASING SECURITISATION, une fondation (STICHTING) de droit hollandais, ayant son siège social à Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34279708, désignée ci-après comme l'«Actionnaire Unique»,

Ici représentée par Ariane Mehrshahi, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle 4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 21 août 2007, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

1^{er}. Forme, Dénomination.

1.1 L' Actionnaire Unique forme une société anonyme luxembourgeoise (la «Société») régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société est soumise aux termes de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi de Titrisation») et est qualifiée de société de titrisation conformément aux termes de la Loi de Titrisation.

1.3. La Société adopte la dénomination TANTAL S.A.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'Actionnaire Unique ou en cas de pluralité d'Actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses Actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, à l'intérieur des frontières de l'Espace Economique Européen (EEE) jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Conseil de d'Administration ou par l'un des organes ou l'une des personnes à qui le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

3. Objet.

3.1 L'objet social de la Société consiste en l'acquisition, la reprise et la titrisation de risques, y compris sous la forme de prêts, créances, titres, droits ou autres instruments financiers ou tous droits assumés par des tiers y compris tous credit linked notes (représentant notamment, mais sans être limité à, les risques liés aux créances de leasing) (ces risques, ainsi que tous les droits accessoires et droits acquis par la Société étant ci-après désignés comme les «Avoirs Titrisés»).

3.2 La Société peut émettre des obligations, titres d'emprunt ou toute autre forme de titres de dette, le revenu ou la valeur de chacun dépend des Avoirs Titrisés.

3.3 La Société peut conclure tout contrat nécessaire à l'acquisition et à la titrisation de ces Avoirs Titrisés, y compris, mais sans être limité à, toutes conventions de couverture ou transactions de dérivés ou sujet à la Loi de Titrisation, tous contrats dans la phase d'accumulation des actifs (warehousing arrangements) et tous contrats de prêts relatifs à ceux-ci.

3.4 La Société peut vendre, céder ou autrement disposer de tous ou partie de ses droits et obligations sur les Avoirs Titrisés ou accessoires à ces Avoirs de la manière que le Conseil d'Administration ou toute autre personne nommée à cette fin approuve à ce moment, en conformité avec les termes de l'article 61(1) de la Loi de Titrisation.

3.5 La Société peut conclure toutes transactions qu'elle estime nécessaires afin de gérer ses avoirs (y compris tous investissements de liquidités par tous les moyens qu'elle estime appropriés) et fournir, dans les limites de l'article 61 (3) de la Loi de Titrisation, toute sorte de garanties ou de droits de sûreté, par le biais d'hypothèque, gage, sûreté ou tout autre moyen, sur les avoirs et droits détenus par la Société.

3.6 La Société peut prendre toute mesure afin de sauvegarder ses droits et faire toutes transactions quelles qu'elles soient, qui sont directement ou indirectement liées ou utiles à ses buts et qui sont capables de promouvoir leur accomplissement ou développement.

4. Compartiments.

4.1 Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments, chaque compartiment correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

4.2 Selon les dispositions de la Loi de Titrisation, les droits des investisseurs ou créanciers sont limités aux actifs du compartiment auquel le droit se rapporte ou à l'occasion de la constitution, du fonctionnement, de la liquidation duquel le droit est née.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

6. Recours limité, subordination et non-pétition.

6.1 Tous droits des Actionnaires contre la Société (dans cette capacité) seront subordonnés aux droits des créanciers, investisseurs ou détenteurs de titres de dettes. Aucun Actionnaire ne (i) demandera l'ouverture d'une procédure de faillite de la Société ou toute autre procédure collective ou de restructuration à l'encontre de la Société ou (ii) ne fera saisir les actifs de la Société, à moins que ceci ne soit requis par la loi.

6.2 En conformité avec l'article 64 de la Loi de Titrisation, tout investisseur ou créancier de la Société et toute personne ayant une relation contractuelle avec la Société, accepte, sauf s'il en a été convenu autrement entre la Société et un tel investisseur ou créancier, de ne pas (i) demander l'ouverture d'une procédure de faillite de la Société ou toute autre procédure collective ou de réorganisation contre la Société ou (ii) de faire saisir les actifs de la Société.

Titre II.- Capital

7. Capital social.

7.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), divisé en trente et un mille (31.000) actions nominatives d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (étant ci-après désignées comme les «Actions»), entièrement libérée (à raison de 100%).

7.2 Les détenteurs d'actions seront les «Actionnaires».

7.3 Les détenteurs d'actions ou d'obligations nominatives ne peuvent pas demander leur conversion en actions ou obligations au porteur.

8. Nature des actions et obligations.

8.1 Les Actions sont, et resteront des Actions nominatives. La Société maintiendra un registre d'actions à son siège social. La Société émettra des certificats d'actions, qui pourront prendre la forme de certificats d'actions multiples.

8.2 La Société pourra émettre des obligations en forme nominative ou en forme au porteur. Les obligations au porteur seront signées au nom de la Société (1) conjointement par deux Directeurs ou (2) conjointement par un Directeur et une personne autorisée et déléguée à cet effet, la signature de la personne déléguée devant être manuscrite. Les obligations nominatives seront enregistrées au registre des obligations détenues au siège social de la Société.

9. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

10. Modification du capital. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre III.- Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires

11. Conseil d'administration ou Administrateur unique.

11.1 La Société doit être gérée et administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun étant un «Administrateur»). Seules les personnes physiques peuvent devenir membres du Conseil d'Administration de la Société.

11.2 Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires ou l'Actionnaire Unique pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des Actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

11.3 En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

12. Réunions du Conseil d'administration.

12.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

12.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par

tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

12.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

12.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

12.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

12.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

13. Pouvoirs généraux du Conseil d'administration.

13.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

13.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

15. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

16. Commissaire aux comptes. L'activité de la Société y compris en particulier sa comptabilité et sa fiscalité ainsi que le dépôt de toute déclaration fiscale et autre déclaration requise par la loi luxembourgeoise sont surveillés par un ou plusieurs réviseurs qui doit être un réviseur d'entreprise et doit être affilié auprès d'une entreprise de réviseurs reconnu au niveau international. Le réviseur d'entreprise est élu par le Conseil d'Administration.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

17. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

17.1 La Société peut avoir un Actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

17.2 S'il y a seulement un Actionnaire, l'Actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

17.3 Chaque Action donne droit à un vote.

17.4 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

17.5 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite en conformité avec la Loi de 1915. L'assemblée sera convoquée à la demande des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des Actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

17.6 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale correspondante.

17.7 Un Actionnaire peut être représenté à toute assemblée générale en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un Actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

17.8 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des Actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

17.9 Sauf dans les cas déterminés par la Loi de 1915 ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

17.10 Lorsque la société a un Actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

17.11 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi de 1915. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

17.12 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

18. Endroit et date de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. Sauf si la Société a un Actionnaire unique, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de mai, et pour la première fois en 2008.

19. D'autres Assemblées générales des actionnaires. Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées à la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

20. Année sociale.

20.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2007.

20.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

21. Répartition des bénéfices.

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII.- Loi applicable

23. Loi applicable. La Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts et la Loi de Titrisation.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante prémentionnée déclare souscrire trente et un mille (31.000) Actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) émises par la Société représentant la totalité du capital de la Société.

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'Article 17 des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée aux 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'Actionnaire Unique de l'année 2013:
 - Petronella Dunselman, Manager, née le 6 avril 1965 à Amsterdam (Pays-Bas), et ayant son adresse professionnelle aux 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg,
 - Jürgen Borgt, Manager, né le 22 mars 1974 à Hulst (Pays-Bas), et ayant son adresse professionnelle aux 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, et
 - Zamyra H. Cammans, Manager, née le 11 février 1969 à Utrecht (Pays-Bas), et ayant son adresse professionnelle aux 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Mehrshahi, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 août 2007, Relation: EAC/2007/10450. — Reçu 1.250 euros.

Le Releveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007113228/219/523.

(070129737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Maxifera Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 6, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 97.633.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007112656/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02441. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070129268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Silmaril S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 113.443.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

SILMARIL S.A.

G. Diederich / J. Rossi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007112673/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07094. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

K Manco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.039.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007112935/242/12.

(070128997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Marinella Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 131.801.

STATUTS

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme TALENT VENTURES S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, ici dûment représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MARINELLA RESORT S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition de biens immobiliers résidentiels, hôteliers, para-hôteliers et commerciaux.

La société pourra également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'aliéner par vente, échange ou toute autre manière des titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces. Elle pourra administrer, développer et gérer son portefeuille.

La société n'exercera pas d'activité industrielle.

La société pourra rendre des prestations de services de toute nature à ses filiales que ces dernières soient détenues directement ou indirectement. Elle pourra donner des conseils et assister toute société du groupe, ou hors groupe.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euro (31.000,- Euro), représenté par trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à un million d'euro (1.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société TALENT VENTURES S.A., pré-qualifiée.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - évaluation - frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille six cent vingt-cinq euro.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Madame Andréa Dennis, administrateur de sociétés, née à Londres (Angleterre) le 26 juin 1967, demeurant à W1G 8LZ Londres, 25 Harley Place (Angleterre).
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86995.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été à fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the eleventh of September.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The stock company TALENT VENTURES S.A., having its registered office in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

hereby duly represented by Mr Christian Dostert, private employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. A Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of MARINELLA RESORT S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition of residential, commercial, hotelier and para-hotelier immovable properties.

The company shall also be engaged in the acquisition of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity.

The company shall render services of whatsoever nature to direct or indirect subsidiaries, and shall advise and grant assistance to any group company or even any company beyond the group.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every.

The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The authorized capital is fixed at one million euro (1,000,000.- EUR) to be divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of the publication of the articles of association in the Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the Board of Directors may determine. The Board of Directors is authorized to suppress or to limit the preferential subscription right of the shareholders.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such

increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of vidéoconférence or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the general assembly of the shareholders following the incorporation.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Wednesday of June at 5.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2007.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2008.

Subscription

All the shares have been subscribed by the company TALENT VENTURES S.A., prenamed.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - valuation - costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand six hundred and twenty-five euro.

Decisions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

1.- The number of directors is fixed at four and that of the auditors at one.

2.- The following have been appointed as directors:

- Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, born at Karaman (Turquie), on the 24th of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr Thierry Triboulot, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mrs Andréa Dennis, Company Director, born in London (England), on the 26th of June 1967, residing at W1G 8LZ London, 25 Harley Place (England).

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The stock company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 86.995.

4.- The Company's registered office shall be in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.

6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 septembre 2007, Relation GRE/2007/4033. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007113261/231/285.

(070129902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Just Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.412.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113221/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07629. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Decia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.624.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007113227/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07486. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

DNR (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 51.284.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 4 août 2007

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de DNR (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société;
- d'accepter la démission de INTERMAN SERVICES LIMITED, en tant qu'Administrateur de la société;
- d'accepter la nomination de TCG GESTION SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société;
- avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, en tant qu'Administrateur de la société;
- d'accepter la nomination de CMS MANAGEMENT SERVICES SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société avec effet immédiat;
- de remplacer LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED par CAS SERVICES SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat;

Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 4 août 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Administrateur-Délégué

Signatures

Référence de publication: 2007114060/710/29.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Xenos, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 63.698.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 juin 2007

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Patrick Wagenaar, Pierre Pavlovitch, Etienne Ledecq, Alain Léonard et Donald Villeneuve en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008,

2. de réélire KPMG AUDIT S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour XENOS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007114036/34/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03354. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Venus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.046.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 28 juin 2007

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Patrick Wagenaar, Jean-Michel Gelhay, Alain Léonard et Donald Villeneuve en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008,

2. de réélire KPMG AUDIT S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour VENUS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007114037/34/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03355. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Raimond Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.588.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 septembre 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007113614/201/12.

(070129726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Mont Blanc Leveraged Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 100.447.

—
Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue extraordinairement en date du 13 août 2007

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2008.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2008.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- Ben Dufour
- Luc De Vet
- Frédéric Rosset

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

- PricewaterhouseCoopers

Luxembourg, le 13 août 2007.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Administration Centrale

Signatures

Référence de publication: 2007114053/710/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04030. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Elephant Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.007.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 juillet 2007 que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur François Winandy, Administrateur de catégorie A, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
- Monsieur Karl Peter Savblom, Administrateur de catégorie B, demeurant professionnellement au 6, Onslow Court, Dragton Gardens, GB 10 9RL Londres (GB),
- Monsieur Marten Anton Persson, Administrateur de catégorie B, demeurant professionnellement au 27, The Litde Boitons, GB 10 9LL Londres(GB).

Est réélu Administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur François Winandy, Administrateur-délégué, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- H.R.T. REVISION S.à.r.l, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114049/802/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06377. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Asco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 53.496.

—
Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui s'est tenue le 4 août 2007.

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ASCO HOLDING S.A., il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la Société;

- de renouveler le mandat de TCG GESTION SA et de CMS MANAGEMENT SERVICES SA, ayant leur siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateurs de la Société;

- de renouveler le mandat de CAS SERVICES SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société;

Leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2012.

Luxembourg, le 4 août 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Administrateur-Délégué

Signatures

Référence de publication: 2007114061/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05374. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Thes Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.837.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 août 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Catherine Guffanti et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 4 mai 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Madame Sandrine Antonelli en remplacement de EDIFAC S.A., administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Catherine Guffanti, Mme Sandrine Antonelli et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2011.

Extrait sincère et conforme

THES EUROPE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007114149/1022/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02072. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Faro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.858.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 août 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Catherine Guffanti et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 30 avril 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Madame Sandrine Antonelli en remplacement de EDIFAC SA, administrateurs sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Catherine Guffanti, Mme Sandrine Antonelli et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme
FARO INTERNATIONAL S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007114147/1022/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02065. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

EEC Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.469.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Catherine Guffanti et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Catherine Guffanti et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme
EEC INVESTMENTS S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007114144/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

GREP Core I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.502.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 22 mars 2005 que M. Frederik Foussat, né le 12 mars 1972 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 69, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, est nommé en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007114119/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07039. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Immovina Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 77.168.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 août 2007

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur José Correia résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007114127/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06384. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Shannon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 75.274.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 20 août 2007

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs et décide de renouveler les mandats de Monsieur Fabio Mazzoni et Madame Géraldine Schmit avec effet immédiat.

L'assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Joseph Mayor de son poste d'administrateur de la Société et nomme Violène Rosati, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en remplacement avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007114125/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06374. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

23 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.265.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 4 janvier 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par l'Administrateur coopté depuis la date de sa cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que le mandat d'administrateur de Monsieur Luc Verelst, administrateur coopté, prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2011.

Extrait sincère et conforme
23 HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007114138/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Prizor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.733.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Catherine Guffanti et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 4 mai 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Madame Sandrine Antonelli en remplacement de EDIFAC S.A., administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Catherine Guffanti, Mme Sandrine Antonelli et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme
PRIZOR S.A.
Un mandataire
Signature

Référence de publication: 2007114139/1022/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02085. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Sabco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 15.220.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue au siège social de la société en date du 31 août 2007

«L'assemblée générale acte les démissions de:

- Serge Pensaert;
- Frank Peeters;
- Marleen Jespers

de leurs mandats d'administrateurs.

L'assemblée générale nomme administrateurs à l'unanimité:

- Thierry Ponnelle, demeurant à F-54000 Nancy (France), 13, rue Hermite;
- Thierry Chapusot, demeurant à F-54850 Messein (France), Ermitage Saint Joseph;
- Frank Peeters, demeurant à B-2900 Schoten (Belgique), Kievtdreef, Koekoekenstraat, 14;
- Jean-Yves Samson, demeurant à F-54710 Ludres (France), 228, rue Joseph Marie Jacquard;
- William Le Bellego, demeurant à F-54710 Ludres (France), 168, rue Antonin Daum.

Sauf indication du contraire, les nominations ci-dessus sont faites pour une durée de six (6) années.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Schiltz
Un mandataire

Référence de publication: 2007114092/283/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08934. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Louvigny Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 65.814.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue en date du 10 septembre 2007

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale prend note du transfert de siège social du Commissaire aux Comptes de la Société, à savoir WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES S.à r.l., du 9b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, et ce depuis le 24 avril 2006.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007114129/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Valengilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 64.225.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue en date du 10 septembre 2007

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale prend note du transfert du siège social du Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 24 avril 2006 du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007114128/587/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06385. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

GREP Core II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.450.

—
EXTRAIT

Les gérants suivants: M. Stephen Cowen, M. James Raynor, M. Benoît Prat-Stanford et M. Neil Leslie Jones ont changé leur adresse professionnelle, ils auront désormais leur adresse au 69, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 24 mai 2006 que M. Frederik Foussat, né le 12 mars 1972 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 69, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, a été réélu en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007114104/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07043. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Slam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 114.326.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2007

Les décisions suivantes ont été prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2007:

1) La Fiduciaire G.T. FIDUCIAIRES S.A. (G.T.F. S.A.), ayant son siège à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.820 est nommée comme administrateur en remplacement de Monsieur Robert Becker, démissionnaire.

2) La Fiduciaire HELLERS, KOS & ASSOCIÉS S.à r.l., ayant son siège 19, rue de Bitbourg à L-1273 Luxembourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 est nommée comme commissaire aux comptes en remplacement de la fiduciaire BECKER + CAHEN & ASSOCIÉS S.à r.l., démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIÉS Sarl

Signature

Référence de publication: 2007114065/7262/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Finholding Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 27.980.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 août 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Maître Reinhold Tournicourt, 18, Wijnbergstraat, 3052, Oud-Heverlee et Monsieur René Schlim, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Roger Geens, 42, Quai de Sanbanbani, 98000, Monaco. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114067/550/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Red House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.771.

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société RED HOUSE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro non encore attribué, constituée aux termes d'un acte reçu le 27 août 2007, reçu par le notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial C et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Antony Bonmariage, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hugo Ferreira, administrateur de société, demeurant à Kinshasa (république Démocratique du Congo).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent cinquante (150) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société à raison de EUR 11.085.000 pour le porter de son montant actuel de EUR 150.000 à EUR 11.235.000 par l'émission de 11.085 nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription des 11.085 actions nouvelles par apport en nature consistant en 100.098 actions de UNIBRA S.A., une société cotée à la Bourse de Bruxelles et ayant son siège social à 1040 Bruxelles, Avenue des Arts 40/6 (l'«Apport en Nature»).

3.- Approbation du rapport d'évaluation de l'Apport en Nature fait par un réviseur d'entreprises, EUROFID S.à r.l.

4.- Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de onze millions quatre vingt-cinq mille euros (EUR 11.085.000) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) à onze millions deux cent trente-cinq mille euros (EUR 11.235.000) par l'émission de onze mille quatre vingt-cinq (11.085) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, le tout intégralement libéré par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne.

Deuxième résolution

Les actionnaires acceptent la souscription des actions nouvelles par:

- Madame Marie-Thérèse Bordot, domiciliée à Chalet la Vicomte, route de Golf n° 18, 1936 Verbier (Valais) Suisse, ici représentée par Madame Vaness Alexandre et Monsieur Antony Bonmariage pour l'intégralité des onze mille quatre vingt-cinq (11.085) nouvelles actions à émettre.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes Madame Marie-Thérèse Bordot, représentée comme dit ci-avant; laquelle a déclaré souscrire les onze mille quatre vingt-cinq (11.085) actions nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

Cent mille quatre-vingt-dix-huit (100.098) actions de UNIBRA S.A., société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-1040 Bruxelles, Avenue des Arts 40/6, immatriculée à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 402.833.179, représentant douze point quarante-huit pour cent (12.48 %) du capital social de cette dernière, divisé en huit cent un mille neuf cent (801.900) actions; cet apport étant évalué à onze millions quatre vingt-cinq mille euros (EUR

11.085.000), rémunéré par l'émission de onze mille quatre-vingt-cinq (11.085) actions nouvelles de RED HOUSE S.A., société anonyme.

Preuve de l'existence de l'apport

Il résulte en outre d'un certificat émis en date du 20 août 2007 par la banque HSBC GUYERZELLER que:

- Madame Marie-Thérèse Bordot est au moins propriétaire de 100.098 actions de UNIBRA S.A. soit 12.48% du capital social total.

Réalisation effective de l'apport

Il résulte d'un certificat émis par les administrateurs de la société UNIBRA S.A., que

- les actions apportées sont entièrement libérées;
- Madame Marie-Thérèse Bordot est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à être saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi belge et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;
- que toutes formalités seront réalisées au Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Troisième résolution

L'existence et la valeur des dites 100.098 actions a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par EUROFID S.à r.l., en date du 28 août 2007, qui conclut comme suit:

«Conclusion

501. Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie par la Société.

502. Ce rapport est uniquement émis en référence aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée le 10 août 1915 applicable aux Sociétés Anonymes et peut être soumis au Conseil d'Administration, aux actionnaires de la Société, au notaire instrumentant et aux autorités compétentes. Le rapport ne peut être utilisé pour une quelconque autre intention ou être distribué à des tiers. Il ne doit ni être inclus ni y être fait référence dans un document autre que la résolution augmentant le capital social de la Société et l'acte notarié y relatif, sans notre consentement.»

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les actionnaires décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit est fixé à onze millions deux cent trente-cinq mille euros (EUR 11.235.000), représenté par onze mille deux cent trente-cinq (11.235) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature d'actions non encore apportées, émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, portant sa participation de 70.74%, déjà détenue, à 83.22% après le présent apport, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à environ cinq mille euros (5.000 EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Bonmariage, H. Ferreira, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 4 septembre 2007, MER/2007/1217. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 septembre 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007113472/243/110.

(070129478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

TD Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 526.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.556.

—
Extrait de la résolution du Conseil de gérance de la Société prise en date du 7 septembre 2007

En date du 7 septembre 2007, le Conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 2 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

TD LUXEMBOURG S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2007113551/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06486. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

DGAD International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.636.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 août 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007113552/219/13.

(070130145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

TeamSystem Integral Investors, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.064.100,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 107.875.

—
Extrait de la résolution du Conseil de gérance de la Société prise en date du 7 septembre 2007

En date du 7 septembre 2007, le Conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 2 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

TeamSystem INTEGRAL INVESTORS

Signature

Référence de publication: 2007113553/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06488C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**ArcelorMittal Sourcing, Société Anonyme,
(anc. Arcelor Mittal Sourcing).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 59.577.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden
Notaire

Référence de publication: 2007113545/213/12.

(070129668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

MPG Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 130.865.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007113556/242/13.

(070130078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Landmark Investment Management Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.525,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 113.428.

In the year two thousand seven, on the thirty-first day of August.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WILLIAMS INVESTMENT PTE LTD. with registered office at 168, Robinson Road, 37-01, Capital Tower, SGP- 068912 Singapore,

here represented by Mrs Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of LANDMARK INVESTMENT MANAGEMENT LUX S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (the «Company») having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B 113 428, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on the 16 December 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 5 April 2006, number 692, page 33170. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on the 7 November 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations of 1 Mars 2007, number 277, page 13266.

The appearing party representing the entire share capital resolves upon the following agenda:

Agenda:

1. Change of the financial year;
2. Amendment of the article 14 of the articles of incorporation;
3. Amendment of the article 15 paragraph 1 of the articles of incorporation;
4. Miscellaneous.

And have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the financial year of the Company which from now on will end on the 31 August of each year. The current business year will be shortened and end on the 31 August 2007.

Second resolution

As a consequence of the aforementioned resolution, the shareholder decides to change article 14 of the articles of incorporation of the Company which will from now on read as follows:

« **Art. 14.** The Company's financial year runs from the first of September of each year and closes on thirty-first August of the following year.»

Third resolution

As a consequence of the aforementioned resolution, the shareholder decides to change article 15, paragraph 1 of the articles of incorporation which will from now on read as follows:

« **Art. 15. paragraph 1.** Each year, as of the thirty-first day of August, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The present document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

WILLIAMS INVESTMENT PTE LTD. ayant son siège social au 168, Robinson Road, 37-01, Capital Tower, SGP-068912 Singapour,

ici représentée par Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'unique associé de LANDMARK INVESTMENT MANAGEMENT LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la «Société»), ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro de registre B 113 428, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 16 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 avril 2006, numéro 692, page 33170. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois en date du 7 novembre 2006 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} mars 2007, numéro 277, page 13266.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social, délibère sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale;
2. Modification de l'article 14 des statuts de la Société;
3. Modification de l'article 15 des statuts de la Société;
4. Divers.

Les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'associé décide de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle se termine le trente et un août de chaque année. L'année sociale en cours sera abrégé et se termine le 31 août 2007.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution mentionné ci-dessus, l'associé décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 14.** L'exercice social commencera le 1^{er} septembre de chaque année et se terminera le 31 août de l'année suivante.»

Troisième résolution

En conséquence de la résolution mentionnée ci-dessus, l'associé décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 15. paragraphe 1^{er}**. Chaque année, au trente et un août, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Bräuer, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 4 septembre 2007, MER/2007/1219. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 septembre 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007113467/243/95.

(070130171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Spring Multiple 2007 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.416.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 août 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 septembre 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007113557/219/13.

(070129711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

TeamSystem Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 104.614.

Extrait de la résolution du gérant unique de la Société prise en date du 7 septembre 2007

En date du 7 septembre 2007, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 2 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

TeamSystem LUXCO

Signature

Référence de publication: 2007113555/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06492. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

TeamSystem, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 104.612.

Extrait de la résolution du Conseil d'administration de la Société prise en date du 7 septembre 2007

En date du 7 septembre 2007, le Conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 2 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

TeamSystem

Signature

Référence de publication: 2007113554/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06489. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Fujitsu Consulting (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 25, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 15.734.

—
Extrait d'une réunion du conseil d'administration de la Société en date du 29 août 2007

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration de la Société en date du 29 août 2007 que le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 1^{er} septembre 2007, du 5, boulevard de la Foire, Centre Etoile, L-1528 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour FUJITSU CONSULTING (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007113566/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06501. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

CETP Global Media S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.475,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.879.

—
Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance daté du 29 juin 2007 que le siège social de la Société a été transféré au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

CETP GLOBAL MEDIA S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007113567/5480/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05894. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Spring Multiple 2007 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.416.

—
L'an deux mille sept, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SPRING MULTIPLE 2007 SCA, société en commandite par actions holding, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 116.416,

constituée sous la dénomination de SPRING MULTIPLE 2006 SCA, aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 avril 2006, publié au Mémorial C 1392 du 19 juillet 2006,

dont les statuts ont été modifiés aux termes des actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1491 du 18 juillet 2007 et
- en date du 5 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1622 du 1^{er} août 2007

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia Rouckert, employée privée, demeurant à Rodange.

Le bureau ayant été constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital social d'un montant de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 30.998,75 (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze cents) par l'annulation de 1 (une) Action Ordinaire détenue par FINABEL S.A.

2. Consentement unanime de tous les actionnaires d'accepter seulement l'actionnaire FINABEL S.A. pour cette réduction de capital et d'annuler l'unique action ordinaire détenue par FINABEL S.A.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts afin de refléter cette réduction de capital.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt dix-neuf (24.799) Actions Ordinaires et l'unique Action de gérant commandité, représentatives de l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze cents (30.998,75 EUR) par l'annulation d'une (1) Action Ordinaire détenue par FINABEL S.A.

La présente réduction de capital se fait par remboursement du prédit montant d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) à FINABEL S.A.

L'assemblée générale prend acte du consentement unanime de tous les actionnaires d'accepter seulement l'actionnaire FINABEL S.A. pour cette réduction de capital et d'annuler l'unique (1) Action Ordinaire détenue par FINABEL S.A.

L'assemblée générale a pris connaissance du fait que la présente réduction de capital sera suivie ce jour même d'une augmentation de capital décidée par le Gérant Commandité de SPRING MULTIPLE 2007 S.C.A., de sorte qu'il n'échoit pas de modifier l'article 5 des statuts qui reflète le capital social de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Alfonso-Da Chao Conde, S. Henryon, C. Rouckert, F. Kessler.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, Relation: EAC/2007/10435. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff . (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 septembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007113461/219/65.

(070129707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Priory Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.060.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Pour *PRIORY HOLDING SA*
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007113485/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03504. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070129555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Vedipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.813.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48772 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007113519/211/11.

(070130160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Kid International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.853.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48701 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007113525/211/11.

(070129682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Medstead Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.437.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48707 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007113528/211/11.

(070129690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Xenos (Conseil) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 63.699.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 juin 2007

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Patrick Wagenaar, Pierre Pavlovitch, Etienne Ledecq et Alain Léonard en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008,

2. de réélire KPMG AUDIT S.à r.l., Luxembourg en qualité de Commissaire aux comptes pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour XENOS (CONSEIL) S.A.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007114039/34/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03346. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Giljaam Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.682.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 27 août 2007

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Président

Référence de publication: 2007114011/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06617. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Nordpol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.179.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 septembre 2007 de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Augusto Mazzoli de sa fonction d'administrateur.

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Emanuela Corvasce, employée privée, née le 31 octobre 1975 à Barletta en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724, Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007114030/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06358. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Degroof Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 24.822.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 31 juillet 2007

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Eric Nols, Benoît Dehem, Patrick Wagenaar, Alain Léonard, Olivier Masse et Vincent Planche en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008,
2. de réélire KPMG AUDIT S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour DEGROOF GLOBAL

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M.Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007114042/34/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03339. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

European Publishing Participations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 74.956.

Il résulte des résolutions circulaires du gérant unique datées du 31 août 2007 que le siège social de la Société a été transféré au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

EUROPEAN PUBLISHING PARTICIPATIONS

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007113624/5480/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05796. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Carlyle Publishing Luxembourg II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 2.004.576,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.457.

Il résulte des résolutions circulaires de l'actionnaire commandité datées du 31 août 2007 que le siège social de la Société a été transféré au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

CARLYLE PUBLISHING LUXEMBOURG II S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007113626/5480/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05810. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Takeda Finanziale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 25.136.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RIVERSIDE INVESTMENT CORP., ayant son siège social Suite 13, 1^{er} étage, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street Victoria, Seychelles, Mahé, inscrite au Registrar of International Business Companies des Seychelles sous le numéro 015853, (ci-après l'«Actionnaire Unique»)

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 août 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le représentant de la comparante et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, agissant en sa qualité d'Actionnaire Unique de la société TAKEDA FINANZIALE S.A., prénommée, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1 ° La société TAKEDA FINANZIALE S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 25.136, constituée suivant acte notarié en date du 10 novembre 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 27 du 31 janvier 1987 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 30 novembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 197 du 26 avril 1991.

2 ° Le capital social de la société est fixé à cent mille francs suisses (CHF 100.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune.

3 ° L'Actionnaire Unique est devenu propriétaire des cent (100) actions dont s'agit et a décidé de dissoudre et de liquider la société. Il assume la fonction de liquidateur.

4 ° Par la présente, l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

5 ° Tous les actifs de la société sont transférés à l'Actionnaire Unique qui déclare que toutes les obligations de la société ont été acquittées, que la société n'a pas de dettes envers des tiers et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

6 ° Partant de la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.

7 ° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

8 ° Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute, à savoir, L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

9 ° Les certificats d'actions représentatifs du capital sont annulés en présence du notaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, LAC/2007/25257. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007113315/7241/50.

(070129965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.